

24/24

- Approbation d'une dépense imprévue.

Le Maire donne lecture du rapport :

" Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de payer sur le chapitre 669 (Dépenses imprévues) une somme de 5.100. francs due au Comptoir Mécanographique pour 6 tirages du calque du terrain dit " COMMUNE PRIMAT " et 10 photographies. "

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
F. Heuss, le 16 Mars 1963
Le Maire et par délégation
Le Secrétaire Général
Signé: J. Oluchaud

X X
X X